



## CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

*Législature 2021 – 2026*

### ***Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 10 décembre 2024***

*Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).*

**Présidence** : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette treizième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, ainsi qu'à la secrétaire communale. Madame la boursière arrivera plus tard.

Il rappelle, qu'avant de prendre la parole, chaque conseiller est prié de se lever, de décliner son identité et de s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier lui tendra afin d'être entendu distinctement par tous.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les chaises sur les côtés. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

#### **Ordre du jour** :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2024.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Budget 2025.
5. Achat véhicule communal.
6. Présentation ASAICE.
7. Propositions individuelles.
8. Divers.

#### **1. Appel**

35 conseillers ont été convoqués, 32 sont présents, 2 sont excusés et 1 est absent. Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

## 2. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2024

Madame Christel Besuchet fait remarquer qu'à la page 155, tout en bas, il est écrit « *Monsieur le président demande si la proposition de Monsieur Joris Carel est le renvoi de ce préavis. Monsieur Joris Carel répond qu'il est pour le renvoi.* ». Elle n'a pas souvenir que cela ait été dit comme cela. Après écoute du passage de l'enregistrement par la secrétaire et l'envoi à Monsieur le président et à Madame Christel Besuchet, il s'avère que des échanges dans ce sens ont été prononcés lors du dernier Conseil communal.

Le procès-verbal est accepté par 28 oui, 1 avis contraire et 3 abstentions.

## 3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

### Communication de la Municipalité et du président du Conseil

Monsieur le Syndic, Thierry Salzmann, salue l'assemblée et excuse Monsieur Jérôme Harmel, Municipal, qui ne peut pas être présent pour cette séance.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, donne des informations sur l'état des lieux de différents projets. Concernant le PECC (*Plan énergie et climat communal*), un appel d'offre appelé fiche numéro 13, planification énergétique territoriale, doit être réalisé. Un mandataire a été sélectionné et va réaliser cette étude au printemps 2025. Elle va ensuite être soumise à la commission énergie et un retour sera présenté aux conseillers lors du Conseil du mois de juin 2025. Pour ce qui est du fond de subventionnement à la durabilité, quelques demandes par rapport au photovoltaïque ont été déposées, mais il reste encore, pour l'année 2024, quelque Fr. 20'000.- sur ce fond qui n'est pas beaucoup utilisé. Il sera réalimenté l'an prochain et de la publicité sera faite via le bulletin communal.

Concernant le plan d'affectation communal, la coordination avec la plan éolien a été finalisée : le découpage, ce dont le plan éolien va s'occuper et ce que le Pacom va définir. Ce plan sera validé en séance de Municipalité en 2025, suivi par une présentation à la commission aménagement du territoire, la préparation de la mise à l'enquête et une séance d'informations pour la population.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, présente la nouvelle identité visuelle de la commune.

Ce logo va être utilisé dès maintenant dans les courriers officiels. En même temps, le bulletin communal de Bavois va être modernisé avec l'utilisation de ces codes couleurs. Le logo est composé d'une pie et du château de Bavois.

Pour les documents moins officiels figurera le slogan « *La commune des bons vivants* ».



Monsieur Pascal Agassis, Municipal, indique que les travaux de construction de l'abri qui couvrira les tables au refuge des Trois Sapins ont débuté.

Les habitants ont reçu dans leur boîte à lettres un flyer accompagné d'un sac *Leo*. La Municipalité a pris la décision de prendre les devants face une nouvelle loi qui obligera à trier et valoriser les plastiques. Elle s'est rapprochée de l'entreprise *Leo* qui est un consortium de plusieurs entreprises romandes. Dans un premier temps, la commune va fonctionner avec un big bag comme il existe déjà à la déchetterie et peut-être par la suite, selon le résultat du test, prendra d'autres dispositions. Les sacs seront vendus à l'administration communale et à *La Petite Épicerie* et seront moins chers que les sacs blancs taxés.

### Communication de la commission gestion-finances

La commission gestion-finances fait part d'un rapport concernant le dicastère de Monsieur le Syndic. Madame Nicole Oulevay en fait la lecture : « *Rapport de la commission gestion*

*finances sur le dicastère administration, finances et police. La commission gestion finances a choisi cette année d'étudier plus en détail les dicastères administration, finances et police dirigés par M Thierry Salzmann, Syndic. Le mercredi 13 novembre à 19h30, M. Thierry Salzmann Syndic, M<sup>me</sup> Christelle Gobalet Municipale, M. Julien Burnens Municipal, ont reçu la commission composée de M<sup>me</sup> Christel Besuchet et M<sup>me</sup> Nicole Oulevay, les membres masculins de cette commission étant malencontreusement retenus pour diverses raisons. Nous avons passé en revue les différents points des comptes concernant ces 3 dicastères. De nombreux documents étaient à notre disposition nous permettant d'approfondir certaines données, les réponses à nos questions ont été développées clairement et sans détours. La politique des salaires du personnel communal, les horaires de travail, le traitement des heures supplémentaires, ainsi que leur cahier des charges (en cours de révision pour certains) nous ont été présentés et expliqués. Un échange sur la manière ou l'opportunité de fixer ou modifier les différents taux d'imposition (impôt foncier, succession...) a été constructif. Le document d'analyse financière que nous avons demandé nous a été remis par la boursière, M<sup>me</sup> Alyssa Jan, que nous remercions. Il nous permet de juger de l'évolution de notre commune ces 5 dernières années et ainsi analyser les chiffres clé. Les comptes de L'ASAICE nous sont parvenus, ils sont très détaillés et reflètent clairement le fonctionnement de cette association ainsi que les répartitions intercommunales. Il nous semble judicieux que les conseillers puissent y avoir accès sur le site de la commune. Police : les difficultés de parcage au niveau communal, ainsi que celles liées à l'éventuelle distribution de macarons, les embûches autour de la création d'un P+R à la gare (coût, collaboration avec les CFF ...), ainsi que la crainte de l'augmentation du parcage à la grande salle due à la cadence CFF de ½ heure ont été évoquées. Des solutions pragmatiques sont encore à trouver. Pour terminer la séance, des échanges instructifs autour de l'évolution de notre village, des différents plans de zones et de leur changement d'affectation, nous ont permis de prendre la mesure d'une partie conséquente du travail de notre exécutif. Nous les en remercions. Pour terminer nous remercions, Monsieur Thierry Salzmann, Madame Christelle Gobalet et Monsieur Julien Burnens, d'avoir consacré une soirée afin de répondre à nos questions et échanger de manière constructive. Nous remercions également la boursière, M<sup>me</sup> Alyssa Jan, pour la préparation et l'envoi rapide des documents demandés. Pour la commission : Christel Besuchet, Nicole Oulevay »*

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que les comptes de l'ASAICE seront mis à disposition sur le site de la commune dès qu'ils seront bouclés.

Dans le cadre des informations du bureau, Monsieur le président rappelle que les heures des commissions doivent être remises à la secrétaire pour le 20 décembre 2024 au plus tard.

Il communique également les dates des Conseils communaux pour l'année 2025 : les **11 mars, 10 juin, 7 octobre et 9 décembre**. Ces dates figureront également sur le site de la commune de Bavois.

#### **4. Budget 2025**

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal le budget de fonctionnement pour l'année 2025 qu'elle a adopté lors de sa séance du 4 novembre 2024. Ce budget laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 125'708.25 pour un budget total de Fr. 5'453'497.25.

Monsieur Olivier Agassis lit le rapport de la commission gestion-finances : « *La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Nicole Oulevay et Christel Besuchet, Messieurs Daniel Schwab et Olivier Agassis, s'est réunie le 12 novembre 2024 en salle de Municipalité. La commission remercie Madame Alyssa Jan, boursière, Thierry Salzmann, Syndic, Gwénaël Blanchard, Municipal et Pascal Agassis, Municipal pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission représentée par Mesdames Nicole Oulevay, Christel Besuchet, Messieurs Daniel Schwab, Jean-Michel Viquerat et Olivier Agassis s'est ensuite réunie le 3*

décembre 2024. Elle a pris connaissance du préavis de la Municipalité. Elle apporte les commentaires suivants: 110.3180.01 Honoraires et abonnements informatiques: en plus des éléments mentionnés, ce montant comprend des logiciels ainsi que de la maintenance. 210.4001.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques: l'estimation, basée sur les chiffres de l'AcI est relativement prudente. 220 Service financier - péréquation financière : nous pouvons remarquer que nous sommes pénalisés par la nouvelle péréquation intercommunale. Le montant mis au budget ne tenant pas compte des recettes extraordinaires, l'estimation est également prudente. 310.3140.00 Entretien terrains: la commission s'interroge sur le coût d'entretien et de la maintenance des toilettes sèches. 610.3510.00 Participation à des charges cantonales / Polcant: l'augmentation de 65k par rapport au budget 2024 est due à la nouvelle répartition selon la péréquation financière. 720.3510.00 Participation à des charges cantonales, facture sociale: la très forte augmentation nous amène à un coût de 1'000/habitant. La Commission constate que les estimations du budget sont prudentes. Et malgré les fortes augmentations des charges cantonales, dues à la nouvelle péréquation et à la facture sociale, le budget semble cohérent et raisonnable. En conclusion, la commission recommande au Conseil communal : D'approuver le budget 2025 avec un excédent de charges de Fr. 125'708.25 tel que présenté et de décharger la commission de gestion et finances de son mandat. »

Monsieur Michel Bovet prend la parole. Sous le point 110 48 03 se trouvent Fr. 10'000.- de prélèvement pour des frais d'avocats. Il demande si la commune prévoit déjà d'avoir recours aux services d'un avocat. Puis, sous Administration, Municipalité, restitution de vacations Fr. 1'200.-. Il désire savoir en quoi cela consiste.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que ce fonds n'est pas toujours utilisé, mais est en prévision de différents problèmes pouvant survenir. Ceci n'a aucun impact financier, car il est déjà approvisionné à l'actif du bilan. Pour la seconde question, certains Municipaux participent à des associations intercommunales et touchent des jetons de présence qui sont payés par ces associations.

Monsieur Steven Oulevay a une question concernant le chiffre 43 Routes et chemins. Il est mentionné que « l'amélioration de la sécurité routière suite à un rapport du BPA, Fr. 16'000.-, est comprise dans un total de Fr. 45'000.-. ». Il désire savoir si ce rapport a déjà été édité et si oui, quelles en étaient les premières conclusions.

Monsieur Gwénaél Blanchard, Municipal, répond que c'est un budget pour réaliser les travaux. Ce rapport, demandé par son prédécesseur, est en sa possession, mais il n'a pas encore eu le temps de l'étudier. Il a prévu de faire des aménagements par rapport à ces conclusions l'an prochain.

Monsieur Adrien Saugy se questionne à propos du chiffre 220 4221 00 qui indique un placement de Fr. 500'000.- qui a rapporté Fr. 7'750.-. Il ne comprend pas bien ce placement, car il a cru comprendre que la commune était plutôt endettée. Cela voudrait-il dire que la commune possède quand même de l'argent à placer ?

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, indique que différents fonds figurant au bilan devront notamment être utilisés pour les travaux de réfection de la grande salle. Étant donné que la commune avait trop d'argent liquide, elle a décidé de le placer à terme pour gagner un peu d'argent.

Monsieur Adrien Saugy a une seconde question rejoignant un peu ce qu'a dit Monsieur Julien Burnens en début de séance. Au point 4, chiffre 42 se trouve un montant de Fr. 10'000.- prévu pour la fin du Pacom. Cette somme est-elle prévue pour une étude ?

Monsieur Juliens Burnens, Municipal, explique que cette somme va servir à couvrir les frais du mandataire qui préparera la mise à l'enquête, le suivi administratif et la préparation de la séance d'informations publique de ce plan d'affectation.

Monsieur Laurent Salzman fait remarquer qu'un montant inférieur à l'an dernier est prévu pour les chemins. Il demande s'il est prévu d'y faire des travaux l'an prochain.

Monsieur Pascal Agassis répond que cela fera l'objet d'un préavis en 2025. Une étude a été faite, le rapport a été validé par le Canton et le taux de subventionnement cantonal en fonction des chemins a été estimé.

Monsieur Thierry Salzman, Syndic, précise que ces indications figurent à la dernière page du préavis municipal.

Monsieur Jean-Michel Viquerat, membre de la commission des finances et également président du FC Bavois, remarque qu'un subside annuel a été alloué à la société de chant. Il désire connaître les critères d'attribution d'un subside à une société. Il aimerait aussi également connaître les motivations de la Municipalité pour l'installation de toilettes sèches aux jardins communaux et surtout qui les paiera.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond que les subventions attribuées aux sociétés locales le sont au cas par cas et selon les demandes. Aucun critère n'a été fixé, car les besoins sont différents d'une société à l'autre.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, explique que la demande provient des utilisateurs des plantages communaux. La demande a été étudiée et le plus simple est d'y installer des toilettes sèches pour un coût d'environ Fr. 4'000.-/Fr. 4'500.-. Ces plantages sont loués et la commune assumera donc les frais.

Madame Mélanie Crausaz revient sur le futur préavis concernant l'amélioration des chemins. Le préavis concernant les remblais de terre a été accepté par le Conseil et que celui-ci indiquait un gain d'argent qui pourrait être utilisé pour la réfection des chemins. Elle a entendu dire que la société Dynaecosol était en vente et aimerait en savoir plus pour la suite.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, prend la parole. Au début du projet, il y avait effectivement un montant mis de côté pour la réfection des chemins, chose qui avait été abolie car le Canton subventionnait la réfection des chemins. L'entreprise Dynaecosol aura une suite et la commune va continuer de travailler avec elle. Actuellement, l'entreprise encaisse une taxe d'entrée. Cette taxe paie la mise en valeur des matériaux, mais ne couvre pas l'entier. Le subventionnement est donc là pour couvrir cette différence.

Monsieur Thierry Salzman, Syndic, indique que le Conseil a voté à deux reprises sur le financement de ces travaux.

Vote : Approbation du budget 2025 : à l'unanimité.

Décharge de la commission : 29 oui, 3 abstentions.

**Le Conseil communal décide :**

- **d'approuver le budget 2025 avec un excédent de charges de Fr. 125'708.25 ;**
- **de décharger la commission de gestion finances de son mandat.**

## **5. Achat véhicule communal**

L'actuel tracteur et la remorque multi-lifts ont maintenant 16 ans. Bien que le tracteur ait donné entière satisfaction jusqu'à ce jour, il est souvent trop faible et léger pour effectuer certains travaux, ce qui force la Municipalité à louer des machines à des tiers. La valeur résiduelle de ce tracteur étant encore intéressante, la Municipalité pense qu'il est temps de changer de machine et d'opter pour un modèle plus adapté aux travaux actuels. En ce qui concerne le multi-lift, il avait été récupéré sur l'ancien véhicule communal en 2008 et adapté sur une remorque neuve. Ce système a bien fonctionné durant 16 ans, mais le vérin du bras principal s'est récemment courbé. Il sert à lever les bennes, mais la puissance de levage est souvent trop faible. Par conséquent, afin d'augmenter la productivité et de diminuer les coûts d'entretien, la Municipalité souhaite acquérir un nouveau tracteur ainsi qu'un nouveau système multi-lifts.

Monsieur Olivier Agassis lit le rapport de la commission gestion-finances : *« La commission de gestion et finances représentée par Mesdames Nicole Oulevay et Christel Besuchet, Messieurs Daniel Schwab et Olivier Agassis, s'est réunie le 12 novembre 2024 en salle de Municipalité. La commission remercie Madame Alyssa Jan, boursière, Thierry Salzmänn, Syndic, Gwénaél Blanchard, Municipal et Pascal Agassis, Municipal pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission représentée par Mesdames Nicole Oulevay, Christel Besuchet, Messieurs Daniel Schwab, Jean-Michel Viquerat et Olivier Agassis s'est ensuite réunie le 3 décembre 2024. Elle a pris connaissance du préavis de la Municipalité. La COGEF soutient la Municipalité dans son souhait de changer le tracteur et sa remorque afin de maintenir un outil de travail performant pour les employés communaux et ainsi éviter des frais d'entretien grandissants. Nous notons que le prix de reprise est encore intéressant à ce jour. Par conséquent, il est important de faire ce changement rapidement. D'autre part, nous saluons le choix de la Municipalité pour un modèle moins onéreux et de le financer par la trésorerie courante. La commission recommande au Conseil communal : d'accepter l'achat du tracteur avec ses options et du système multi-lifts pour un total de Fr. 145'000.- ; de le financer par la trésorerie courante ; de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 8 ans et de décharger la commission de gestion et finances de son mandat. »*

Monsieur Jean-Philippe Agassis fait la lecture du rapport de la commission ad hoc à 19 h 30 : *« La commission a siégé le 19 novembre 2024 à 19 h 30 en salle de Municipalité. Elle était composée de Mesdames Marie-Claire Gobalet, Chantal Mercanton et de Monsieur Jean-Philippe Agassis désigné président. La délégation municipale était composée de Messieurs pascal Agassi et Thierry Salzmänn. Nous les remercions pour la clarté de leurs informations. Le présent préavis sollicite l'autorisation d'acquérir un tracteur neuf de marque Class Arion 450, qui sera équipé de manière fonctionnelle en rapport avec son utilisation, dont un crochet d'attelage, un chargeur frontal ainsi qu'une remorque multi-lifts équipée de 3 bennes. Dans le cadre de l'étude de ce remplacement, la Municipalité a recueilli plusieurs offres auprès de 3 prestataires régionaux. Les offres varient sensiblement au niveau tarifaire et finalement la Municipalité a retenu l'offre la plus avantageuse. Conclusion : la commission est convaincue de l'utilité de cet investissement de Fr. 145'000.- et c'est à l'unanimité qu'elle propose aux conseillers d'accepter l'achat du tracteur avec ses options et le système multi-lifts ; de la financer par la trésorerie courante ; de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 8 ans ; de décharger la commission de gestion-finances et ad hoc de leur mandat. »*

Vote : Approbation du préavis : à l'unanimité.

Décharge de la commission : 31 oui, 1 abstentions.

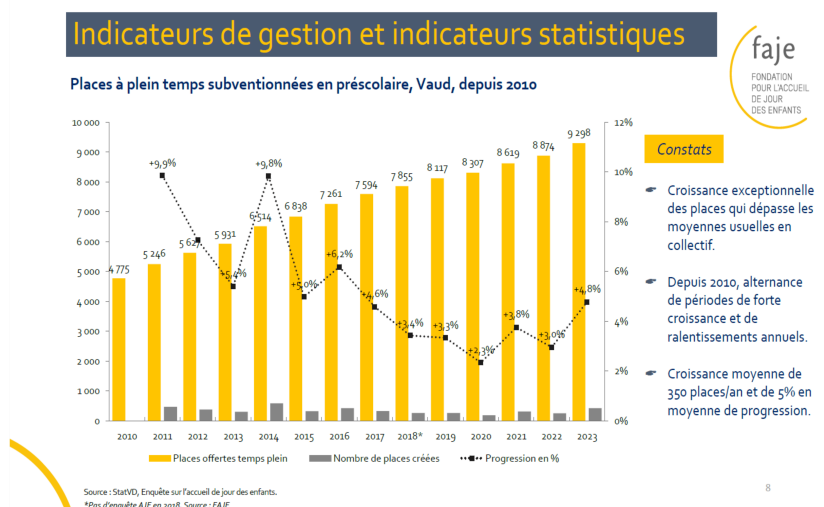
**Le Conseil communal décide :**

- d'accepter l'achat du tracteur avec ses options et du système multi-lifs pour un total de **Fr. 145'000.-** ;
- de le financer par la trésorerie courante ;
- de prévoir un amortissement comptable sur une durée de 8 ans ;
- de décharger les commissions de gestion et fiances et ad hoc de leur mandat.

## 6. Présentation ASAICE

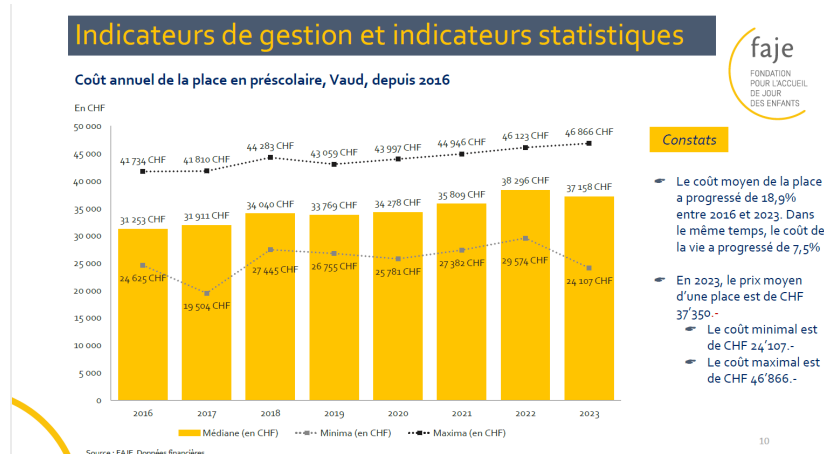
Madame Gisèle Tara, Municipale, fait une présentation du développement du réseau d'accueil 2025-2030 de l'ASAICE (*Association scolaire et d'accueil de jour des enfants intercommunale Chavornay et environs*). Elle résume cette présentation qui se trouvera également sur le site internet de la commune. Les 3 points sont : l'évolution des réseaux du Canton de Vaud, la situation actuelle de notre réseau d'accueil et le développement de notre réseau d'accueil.

Pour le pré-scolaire, Madame Tarabori a utilisé le terme « garderie » pour les « places subventionnées à plein-temps ». Il y a ensuite l'accueil parascolaire qui est l'UAPE et les mamans de jour. A chaque fois, le tableau présente l'évolution et les coûts.



### Places en préscolaire

Ce premier tableau concerne l'évolution en pré-scolaire, ce qui concerne donc la garderie. Il y a à 350 places et une augmentation de 5% par année. On peut constater que chaque fois, il y a une augmentation des demandes.



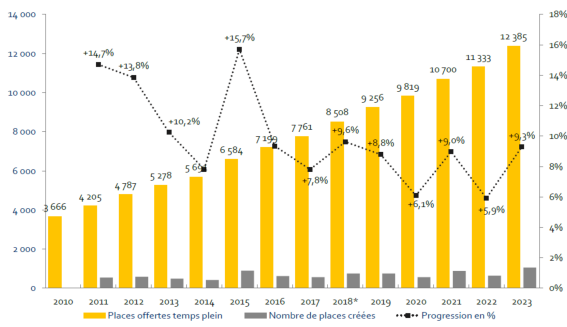
### Coût annuel en préscolaire

La moyenne de coût a été effectuée par place.

Le coût minimal est de Fr. 24'107.- et le coût maximal de Fr. 46'866.- et le prix moyen de Fr. 37'350.-. La commune de Bavois faisant partie de l'ASAICE, le coût, en 2023, était de Fr. 33'264.-.

## Indicateurs de gestion et indicateurs statistiques

### Places à plein temps subventionnées en parascolaire, Vaud, depuis 2010



Source : STATVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants.  
\*Plus d'enquête AIE en 2018, Source : FAJE

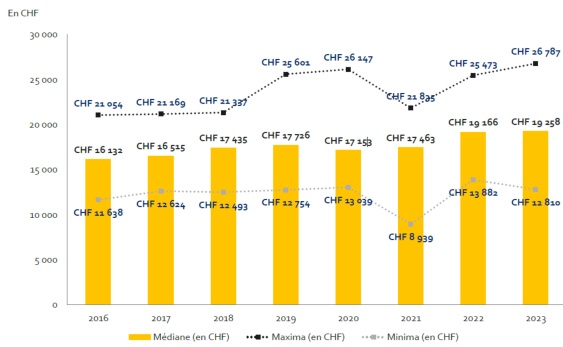
#### Constats

- Croissance exceptionnelle des places qui dépasse les moyennes usuelles en collectif.
- Depuis 2010, alternent des périodes de forte croissance et de ralentissements.
- Croissance moyenne de 670 places/an et de 10% de progression.

11

## Indicateurs de gestion et indicateurs statistiques

### Coût annuel de la place en parascolaire, Vaud, depuis 2016



Source : FAJE, Données financières.

#### Constats

- Le coût médian de la place a progressé de 19,4% entre 2016 et 2023. Dans le même temps, le coût de la vie a progressé de 7,5%
- En 2023, le prix moyen d'une place est de CHF 19'288.-
- Le coût minimal est de CHF 12'810.-
- Le coût maximal est de CHF 26'787.-

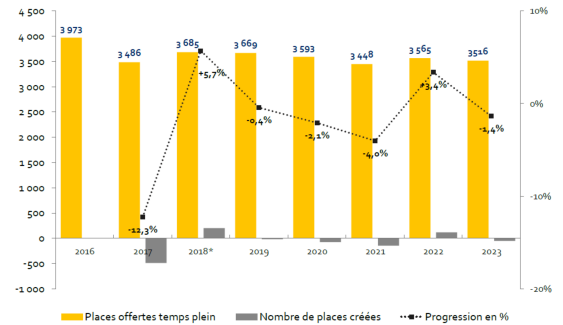
13

### Coût annuel de la place en parascolaire

Au niveau des prix, le coût minimal est de Fr. 12'810.- le maximal de Fr. 26'787.- et le moyen Fr. 19'288.-. Pour l'ASAICE, en 2023, Fr. 16'489.-.

## Indicateurs de gestion et indicateurs statistiques

### Places à plein temps en accueil familial, Vaud, depuis 2016



Source : STATVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants.  
\*Plus d'enquête AIE en 2018, Source : FAJE

#### Constats

- Une lente érosion en accueil familial de jour : 457 places en AFJ en 7 ans (-11,5%)
- On observe une perte de 363 AMF, soit une baisse de 24% des effectifs

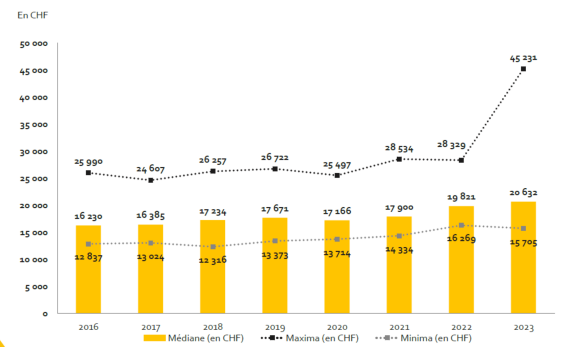
15

### Mamans de jour

Sur ce graphique, on peut constater qu'il y a vraiment un manque de mamans de jour. Une diminution de 24% des effectifs. Cette année, quelques mamans de jour ont été retrouvées, mais pas assez.

## Indicateurs de gestion et indicateurs statistiques

### Coût annuel de la place en accueil familial, Vaud, depuis 2016



Source : FAJE, Données financières.

#### Constats

- Le coût médian de la place a progressé de 27,1% entre 2016 et 2023. Dans le même temps, le coût de la vie a progressé de 7,5%
- En 2023, le prix médian d'une place est de CHF 20'632.-
- Le coût minimal est de CHF 15'705.-
- Le coût maximal est de CHF 45'231

16

### Coût annuel des mamans de jour

Le coût minimal est de Fr. 15'705.-, le maximal Fr. 45'231.- et le médian Fr. 20'632.- pour une place. Pour l'ASAICE, il est de Fr. 18'522.-.



## Indicateurs de gestion et indicateurs statistiques

Confrontation de l'offre (subventionnée et non-subventionnée) et du besoin 2025/2030

### PRESCOLAIRE

Places offertes en 2021		Places offertes en 2023		A l'horizon 2025		A l'horizon 2030	
(Collectif)	(Familial)	(Collectif)	(Familial)	Besoin (Microgis 2030)	... A créer	Besoin (Microgis 2030)	... A créer
10'981	1'696	11'358	1'801	14'200	+ 1'041	14'366	+ 1'207
12'677		13'159					

### PARASCOLAIRE

Places offertes 2021		Places offertes 2023		A l'horizon 2025		A l'horizon 2030	
(Collectif)	(Familial)	(Collectif)	(Familial)	Besoin (Microgis 2030)	... A créer	Besoin (Microgis 2030)	... A créer
16'416	1'752	18'882	1'716	27'800	+ 7'202	28'733	+ 8'135
18'168		20'598					

8'200 places à créer pour 2025 et 9'300 places à horizon 2030

Source : StatVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants.  
Bibliographie : MicroGIS (2023). Diagnostic et prospective en matière de places d'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud. Lausanne : FAJE.

faje

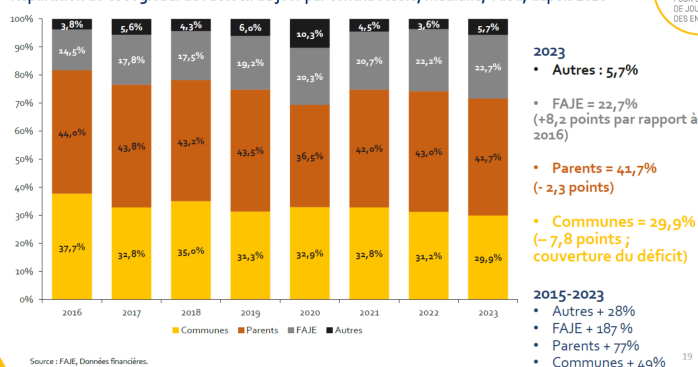
FONDATION  
POUR L'ACCUEIL  
DE JOUR  
DES ENFANTS

Projection, soit les places à créer

Pour les garderies, UAPE et mamans de jour, cela fait un total de 8'200 places qui sont à créer pour 2025 et 9'300 places à l'horizon 2030.

## Indicateurs de gestion et indicateurs statistiques

Répartition du coût global de l'accueil de jour par contributeurs, médiane, Vaud, depuis 2016



Source : FAJE, Données financières.

faje

FONDATION  
POUR L'ACCUEIL  
DE JOUR  
DES ENFANTS

Répartition du coût global de l'accueil de jour

Indicateurs de gestion et indicateurs statistiques avec les subventions qui sont touchées par la Faje, le paiement des parents et les subventions des communes

### Composition du réseau ASAICE



Chavornay  
Bavois  
Ependes  
Suchy  
Belmont / Yverdon

Création en 2019

790 élèves en primaire  
274 élèves en secondaire

### Composition de l'ASAICE

Elle comprend les communes de Chavornay, Bavois, Ependes, Suchy et Belmont/Yverdon.

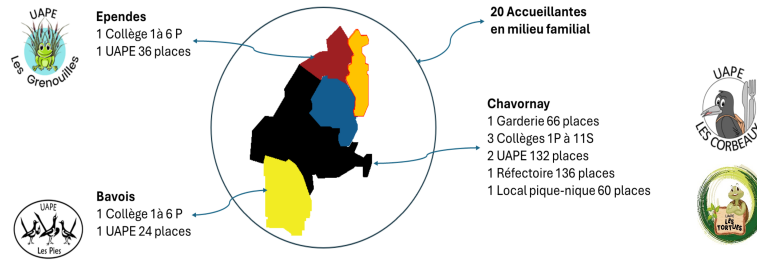
### Historique de l'ASAICE:

- 2014 Nouveau découpage scolaire de la plaine de l'Orbe.
- 2017 Création de l'UAPE les Pies à Bavois.
- 2019 Création de l'association scolaire ASAICE. (790 élèves en primaire, 274 en secondaire)
- 2019 Création de l'UAPE les Corbeaux à Chavornay.
- 2021 Création de l'UAPE les Grenouilles à Ependes.
- 2022 Reprise de l'accueil familial de jour (mamans de jour).
- 2023 Reprise de la gestion de la garderie des Petits Poucets.
- 2023 Création de l'UAPE les Tortues à Chavornay.



Association Scolaire et d'Accueil de jour  
des enfants Intercommunale  
Chavornay et Environs

### Infrastructures du réseau ASAICE



### Infrastructure du réseau ASAICE

#### Mandat de prestations: (Mandats donnés à l'Île aux Corbeaux par l'ASAICE)

Le réseau ASAICE a mandaté l'association l'Île aux Corbeaux pour la gestion des différentes structures d'accueil :

#### Accueil préscolaire:

- Garderie des Petits Poucets.

#### Accueil parascolaire / Accueil familial de jour (AMF) :

- Unités d'accueil pour écoliers (UAPE).
- Cantine scolaire.
- Réfectoire.
- Vacances scolaires.
- Accueil inter-réseaux.



Association Scolaire et d'Accueil de jour  
des enfants Intercommunale  
Chavornay et Environs

#### Taux de remplissage des structures avril 2024:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
<b>UAPE</b>					
Pies / Bavois	88%	92%		100%	67%
Corbeaux / Chavornay I-4 P	92%	78%	100%	83%	78%
Corbeaux Chavornay 5-8 P	89%	98%	100%	100%	82%
Grenouilles / Ependes	100%	100%		100%	83%
Tortues / Chavornay	86%	97%		100%	75%
<b>Moyenne</b>	<b>91%</b>	<b>93%</b>	<b>100%</b>	<b>97%</b>	<b>77%</b>
<b>Garderie</b>					
Nursérie	100%	100%	98%	100%	100%
Trotteurs	100%	100%	95%	100%	98%
Grands	93%	98%	88%	99%	92%
<b>Moyenne</b>	<b>98%</b>	<b>99%</b>	<b>94%</b>	<b>100%</b>	<b>97%</b>
<b>Accueil familial de jour</b>					
<b>Moyenne de 95% en tenant compte des jours travaillés et du nombre d'enfants souhaités</b>					

#### Taux de remplissage :

Actuellement, le taux d'occupation est de 95% et offre donc très peu de disponibilités pour de nouveaux arrivants.



Association Scolaire et d'Accueil de jour  
des enfants Intercommunale  
Chavornay et Environs

#### Financement des structures actuelles:

	Participation des parents	Participation des parents	Subventions ordinaires	Subventions ordinaires	Subventions extraordinaires	Subventions extraordinaires	Refacturation inter-réseaux	Refacturation inter-réseaux	Participation des communes	Participation des communes	Participation inter-réseaux	Participation totale	
<b>Écoles</b>	3 348 135 CHF	1 080 821 CHF	48%	477 635 CHF	21%	51 417 CHF	2%	53 825 CHF	2%	500 421 CHF	27%	154 668 CHF	735 109 CHF
<b>Accueil familial</b>	1 040 748 CHF	600 577 CHF	56%	134 822 CHF	13%	1 000 CHF	0%	11 304 CHF	1%	318 945 CHF	30%	18 815 CHF	336 960 CHF
<b>UAE</b>	2 508 960 CHF	954 248 CHF	40%	364 545 CHF	18%	167 752 CHF	8%	1 460 CHF	0%	588 945 CHF	29%	713 CHF	889 657 CHF
<b>Préfecture</b>	146 545 CHF	61 905 CHF	44%							78 627 CHF	56%		
<b>Crèches</b>	81 489 CHF									81 489 CHF	100%		
<b>Total</b>							66 589 CHF			1 627 427 CHF		173 431 CHF	1 800 842 CHF

Financement des structures :  
Plusieurs subventions, mais notamment des subventions FAJE et OFAJE qui sont accordées de manière extraordinaire en cas de création de nouvelles structures, places d'accueil. La participation des communes du réseau est de Fr. 1'800'842.-.

Prévisions de développement: (Madame Tarabori, Municipale, relève que ce sont des prévisions prudentes)

- Ouverture d'une seconde garderie (préscolaire), 48 nouvelles places.
- Création de 48 places UAPE 1-4 P (parascolaire).

(Ces estimations sont identifiées selon une liste d'attente et de prévisions actuelles en relation avec les études Microgis demandées par ASAICE ainsi que par la FAJE.)

- Coûts d'exploitations annuels supplémentaires pour le réseau: Fr. 1'200'000.-
- Répartition: 50% par nombre d'habitants, 50% au nombre de prestations.

Monsieur Cédric Martin demande si le lieu de création des structures de 48 places est déjà connu.

Madame Gisèle Tarabori, Municipale, répond que cela en est encore au stade du projet.

Monsieur Joaquim Vez s'interroge sur la différence de coût des mamans de jour.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que, sauf erreur, la Ville de Lausanne a valorisé ses mamans de jour. Ces chiffres étant corrélés sur le nombre de places à 100%, ce n'est donc pas le salaire d'une maman de jour, mais le coût d'une place à plein temps.

Monsieur Adrien Saugy désire savoir si la Commune de Bavois est en tractation afin d'obtenir ces places sur le territoire communal.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, répond qu'actuellement, ce n'est pas le cas, une autre option se dessine.

## 7. Propositions individuelles

Monsieur le président explique qu'il a reçu une motion qui est assimilable à une demande de modification de règlement, celui du Conseil communal de Bavois. Il précise qu'à l'issue de cette lecture, en vertu de l'article 59, l'auteur de la proposition ainsi que la Municipalité et le président pourront s'exprimer.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, intervient afin de laisser Madame la boursière s'en aller.

Madame Christel Besuchet demande à ce que son prénom soit corrigé sur le site internet où figurent les objets à l'ordre du jour du Conseil. Son prénom se termine par -el.

Elle fait la lecture de sa motion : « *Motion: proposition de déclaration des liens d'intérêts. Monsieur le Président, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux. Dernièrement, j'ai assisté à une partie des débats au Grand Conseil. A cette occasion, j'ai relevé que certains*

*Parlementaires indiquaient avoir des intérêts personnels avant leur intervention. Me référant aux articles 8 de la loi sur le Grand Conseil (LCC), sur l'obligation de signaler les liens d'intérêts des parlementaires, et l'art. 9 al.2 de la même loi, sur l'annonce de lien d'intérêts lors de la prise de parole des parlementaires, je fais la proposition de modifier le règlement du Conseil Communal de Bavois afin que : Les conseillères et conseillers soient tenu.e.s, à chaque prise de parole, de signifier si elles/ils ont un intérêt privé, financier, matériel, professionnel ou politique par apport à l'objet pour lequel elles/ils s'expriment. C'est-à-dire qu'après avoir décliné leur identité, elles/ils doivent annoncer à l'assemblée, leur lien ou leur « non-lien » d'intérêt. En cas d'omission, le président demande à la conseillère ou au conseiller de donner cette information. Cela permettrait à chaque membre du Conseil d'avoir accès à une information utile à l'exercice de son mandat. Je profite de l'occasion pour rappeler que les conseillères et les conseillers ont été élus par les citoyens de Bavois dans le but de servir les intérêts de la Commune et de tous ses habitants, et non pas pour servir leurs intérêts personnels. En conclusion, je demande au Conseil: de prendre en compte cette proposition ; de charger la Municipalité de proposer une modification du règlement du Conseil Communal de Bavois ; de fixer un délai à la date du prochain Conseil, soit en mars 2025, pour rendre réponse au Conseil. ».*

Madame Christel Besuchet indique s'être posée la question de savoir s'il fallait bien déposer une demande de modification de règlement et en être arrivée à la conclusion que non, car une demande de modification de règlement doit stipuler le numéro de l'article.

Monsieur le président explique qu'il est vrai que lorsqu'il a reçu cette motion, il l'a tout de suite suite « classée » en tant que demande de modification de règlement tel qu'il avait été fait pour la demande de Monsieur Dominique Delay. Dans ce cas, une motion a été déposée, mais le fond demande une modification de règlement ou un ajout au règlement.

Monsieur Adrien Saugy désire savoir quel est l'apport de cette motion par rapport à l'art. 52 du règlement du Conseil communal : « *un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou à défaut être récuser par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation...* »

Madame Christel Besuchet explique que cet ajout serait complémentaire vu que l'article cité parle de récusation et mentionne que la personne elle-même se récuse ou qu'un membre du Conseil le fasse. Dans sa demande, il s'agit que, spontanément, le conseiller l'annonce et de ce fait cela permettrait à l'assemblée de demander une récusation. Cela donnerait une information supplémentaire pour arriver à la récusation.

Monsieur le président précise que cette demande rejoint celle de Monsieur Daniel Schwab qui demandait qu'un registre des intérêts soit établi. La demande de Madame Christel Besuchet est que le conseiller, avant de prendre la parole, fasse part de ses intérêts par rapport au sujet traité.

Monsieur Arnaud RoCHAT indique que la différence qu'il verrait entre la récusation et l'annonce de l'intérêt serait que la récusation a lieu lors d'un vote et que cette annonce d'intérêt se ferait lors de la prise de parole.

Monsieur le président donne l'exemple de Monsieur le Syndic Thierry Salzmann qui s'est récuser par rapport à la problématique des éoliennes et ne participe donc pas aux débats. La frontière entre la récusation ou la non-récusation est toujours très difficile à fixer. Par exemple, si l'on parle du Pacom, personne ne devra se récuser. Mais pour tous les sujets, les conseillers sont plus ou moins concernés, par exemple concernant l'amendement de la taxe sur les chiens, les conseillers ont tous soit des chiens ou pas de chien.

Monsieur Olivier Agassis prend la parole. Pour recentrer les débats, au Grand Conseil à Lausanne, il y a 150 députés et le Conseil communal de la commune de Bavois compte 35 conseillers. Au sein du Grand Conseil, les députés représentent le Canton et il peut arriver qu'il y ait des intérêts par rapport à certains objets. Au niveau du Conseil communal de Bavois, il n'arrivera presque jamais qu'un conseiller n'ait pas d'intérêt. Le bureau du Conseil est apte à connaître les intérêts des conseillers par rapport aux objets traités et chacun ayant prêté serment doit se conformer au règlement. Il demande au Conseil communal de ne pas entrer en matière.

Madame Christel Besuchet ne pense pas que ce soit au bureau du Conseil d'assumer ce rôle, car il n'est pas au courant de tout.

Monsieur Norbert Oulevay, président, mentionne que le règlement stipule que la première personne à se récuser est la personne concernée. Ensuite tous les conseillers peuvent le faire, puis le bureau et en dernier recours le président.

Madame Christel Besuchet rappelle que cette modification serait complémentaire. Si la personne annonce elle-même ses intérêts, cela permettrait à l'assemblée de décider de sa récusation ou non.

Monsieur le président cite les procédures qui s'offrent aux conseillers : dans un premier temps, si 1/5 des conseillers le demandent, cette proposition serait renvoyée à une commission pour étude. Elle établirait un rapport sur la prise en considération ou non de cette demande et préaviserait lors d'un futur Conseil. Par contre, si à l'issue de ce premier vote, la demande d'1/5 des conseillers n'est pas atteinte, l'assemblée voterait tout de suite sur la prise en considération de cette demande.

Il pose la question suivante : les conseillers souhaitant le renvoi de cette demande à une commission sont priés de lever la main. Résultat : 0 personne.

Le 1/5 n'étant pas atteint, l'assemblée vote sur la prise en considération ou non de cette demande. Résultat : 8 personnes souhaitent la prise en considération de cette demande de modification de règlement, 16 la refusent, 2 s'abstiennent et 6 ne donnent pas leur avis.

**Résultat : Cette demande n'est pas prise en considération.**

Monsieur le président a reçu un interpellation de la part de Monsieur Arnaud Rochat qui en fait la lecture : *« Interpellation demandant l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal le vote sur l'amendement du rapport de la Municipalité du 13 mai 2024 ainsi que le vote sur la modification du règlement de M. Dominique Delay « Distance minimale des éoliennes » du 7 mars 2023. Au vu des tergiversations « perpétuelles » se rapportant au projet de décision « Distance minimale des éoliennes », qui n'ont que trop duré, des similarités avec la motion Daniel Schwab portant sur un moratoire des éoliennes, des positions inflexibles de la Municipalité avec leur notion d'irrecevabilité car contraire au Droit supérieur, ainsi que l'arrêt du 5 octobre 2022 de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Canton de Vaud qui précise que le rapport de la Municipalité n'est pas une décision, je demande à ce que soit porté à l'ordre du jour du prochain Conseil communal en 2025 l'inscription de deux objets, à savoir : un vote sur l'amendement du rapport de la Municipalité du 13 mai 2024 où la conclusion dudit rapport stipulerait que le projet de décision de M. Delay est recevable. Un vote final sur le projet de décision « Distance minimale des éoliennes ». Début janvier 2025, vous sera adressé, Monsieur le président, un texte justificatif de la présente demande et qui comportera au moins sept conseillers communaux signataires. »*

Ayant reçu cette interpellation en début de séance, Monsieur le président demande une suspension d'audience afin de s'entretenir sur le sujet avec le bureau. (Durée : 15 minutes)

Monsieur le président prend la parole. Il précise que l'on se trouve en présence d'une interpellation et que cela a son importance. Une interpellation, pour qu'elle soit traitée séance tenante, doit être appuyée par 5 membres. 6 membres le font. Le débat va pouvoir être ouvert.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, prend la parole à la place de Monsieur le Syndic qui est récusé. La Municipalité ne désire pas prendre position sur le sujet, mais se réserve le droit d'intervenir plus tard si nécessaire.

Monsieur le président rappelle qu'une interpellation ne doit pas contenir d'injonction. Cela veut dire qu'elle ne doit pas être contraignante. Celle de M. Rochat demandant « *que soit porté à l'ordre du jour du prochain Conseil communal l'inscription de deux objets...* », elle contient donc une injonction et oblige la Municipalité à mettre ces objets à l'ordre du jour. Si un autre outil démocratique avait été utilisé, une motion par exemple, le Conseil pourrait entrer en matière. Par conséquent, il n'est donc pas possible d'entrer en matière sur l'interpellation de Monsieur Arnaud Rochat. (*Article 60 du règlement communal*).

Monsieur Arnaud Rochat demande s'il aurait dû présenter une motion pour demander modification de l'ordre du jour d'une séance.

Monsieur le président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Arnaud Rochat adresse une question à la Municipalité. Il se demande comment il est possible de faire usage des outils démocratiques à la disposition des conseillers, si au final, à chaque fois, il lui est répondu que c'est irrecevable, contraire au Droit supérieur ou pas sujet à débat ou vote. Comment procéder pour aboutir à un vote des membres du Conseil qui représentent la population de Bavois.

Monsieur le président comprend l'interrogation. Il existe certainement des outils démocratiques à utiliser, mais il n'est pas juriste. Il rappelle que la Municipalité a promis que le Conseil se prononcerait sur le Plan partiel d'affectation éolien

Monsieur Michel Bovet tient à rappeler que la Municipalité, au sein d'une commune, est l'organe exécutif et le Conseil l'organe législatif. Pour lui, la Municipalité ne tient pas le rôle d'exécuter ce qui se discute au Conseil.

Monsieur le président décide de ne pas entrer dans ce genre de considération.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique que la Municipalité se rallie aux explications de Monsieur le président.

Monsieur Julien Moix comprend la réaction de Monsieur Arnaud Rochat. Par contre, ceci pour tout le monde, si les demandes arrivaient plus tôt que quelques minutes avant le début de la séance, il y aurait moyen, pour les requérants, de les corriger.

## **8. Divers**

Monsieur Michel Bovet désire savoir quand sera terminée la rénovation du chemin forestier du bois de la Motte.

Monsieur Pascal Agassis lui répond que cela a repris la semaine précédente.

Monsieur Alberto de Pascali émet un voeu pour l'année 2025. Afin de faciliter la préparation de chacun, il désirerait que tous les documents utiles à la séance soient publiés sur le site de la commune dans un délai raisonnable, environ une semaine avant afin de ne pas les découvrir le soir-même de la séance du Conseil.

Monsieur le président explique que Monsieur de Pascali prêche un convaincu. Par contre, l'interpellation reçue ce soir n'aurait pas pu y figurer. Il a aussi rappelé aux commissions d'être plus réactives dans la rédaction de leurs rapports afin que la greffe puisse les mettre en ligne. Selon le règlement, la seule chose demandée clairement est que les rapports des commissions soient déposés sur le bureau du Conseil 48 heures avant la séance.

Madame Christel Besuchet désire informer le Municipal en charge qu'une bouche d'égout déborde En Parchet 10.

Madame Christelle Gobalet, Municipale, répond qu'elle est au courant. Ce problème se trouve sur un endroit appartenant à des privés et non sur le territoire communal.

Madame Christel Besuchet donne une information sur le projet de rénovation de la grande salle. Elle a entrepris une démarche à l'aide de trois conseillers au sujet du vote sur le projet de rénovation de la grande salle lors du dernier Conseil. Elle fait lecture de son compte-rendu : *« Le résultat du préavis 29/2024 concernant la rénovation de la grande salle a suscité chez moi un grand questionnement et beaucoup de surprises. Bien que pleinement démocratique, le résultat très serré et les nombreuses abstentions me semblent à mon sens pas représentatifs de l'opinion de la majorité du Conseil. J'ai donc souhaité connaître les positions de plusieurs conseillers afin de comprendre ce résultat et approcher la Municipalité en vue de demander des modifications au projet et abaisser ce coût important. Le 9 octobre 2024, j'ai sollicité trois conseillers également interpellés par le grand nombre d'abstentions qui se sont joint à ma démarche, Messieurs Robert Ischer, Steven Oulevay et Joris Carel. La Municipalité a accepté de nous recevoir le 10 novembre 2024. Afin d'avoir un dialogue constructif, nous avons transmis par mail une liste de nos réflexions et questions. Dans l'intervalle, nous avons recueilli auprès de 28 conseillers les points à améliorer ainsi que les qualités de ce projet, ceci autant auprès de personnes pour, contre ou abstentionnistes quant à ce projet. Nous tenons à les remercier pour leur participation. Les principaux éléments mentionnés ont été : En faveur du projet : la beauté architecturale ; la participation des sociétés locales et la prise en compte de leurs souhaits ; l'agrandissement de la salle de musique pouvant ainsi avoir une plus grande utilisation ; la nécessité d'aller de l'avant et d'agir rapidement. En défaveur du projet : le coût-bénéfice de la galerie et de ses salles au vu du coût important du projet ; le coût important pour une rénovation ; la non-prise en compte des besoins spécifiques à une salle de gym/sport alors que cela en est l'utilisation principale. A noter que la plupart des conseillers interrogés nous ont remerciés pour cette démarche. Lors de la séance avec la Municipalité le 18 novembre 2024, les modifications nous ont présentées, entre autres l'agrandissement de la salle de conférence située dans la galerie et les modifications du toit sur l'annexe côté Chavornay. Nous avons ensuite expliqué notre démarche, son but et les avis donnés par les conseillers et nous-mêmes. Les Municipaux présents nous ont écoutés, répondu à nos questions, commentaires, ce dont nous les remercions. Au terme de ce rendez-vous, ils n'ont pas souhaité donner suite à notre démarche. »*

Monsieur Jean-Michel Viquerat désire savoir si un planning a été établi pour la réfection des chemins bétonnés, car le mois passé des enfants faisant du vélo sont tombés dans le virage du chemin abîmé qui mène au stade de foot.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, répond, que dans le rapport, figurent plusieurs niveaux d'urgences quant à la réfection de ces chemins, aucun planning n'a été établi, mais ce sera fait pour la fin 2025 meilleur délai. Le plan doit être réalisé, les commissions rencontrées et un préavis établi.

Monsieur Hans Hügli s'inquiète de l'état des barrières en bois se trouvant le long de la voie de chemin de fer.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, explique que ce sera fait en 2025.

Monsieur Steven Oulevay demande si le PDDE (*Plan directeur de la distribution de l'eau*) est terminé car dans le budget se trouve une réflexion sur un tarif de l'eau qui pourrait évoluer en 2025. La Commune de Bavois aura-t-elle un raccordement sur la Commune de Chavornay ?

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique que le plan a été envoyé au Canton pour consultation et la Municipalité va le recevoir prochainement. Le Canton avait déjà été consulté et la Commune attend juste la validation officielle. Effectivement, il inclut le branchement sur la Commune de Chavornay pour l'eau potable, raison pour laquelle une baisse des charges concernant l'achat de l'eau figure au budget.

Monsieur Arnaud Rochat demande à ce que la Municipalité communique, lors du prochain Conseil, de quelle manière il est possible de procéder de manière démocratique afin que les motions, interpellations aboutissent ou qu'elle fasse part d'une autre manière de faire pour arriver à ce que le Conseil puisse voter sur le sujet demandé.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond que la Municipalité va faire de son mieux pour clarifier cette demande.

Monsieur Norbert Oulevay, président, remercie l'assemblée pour sa participation active et nombreuse lors des Conseils de cette année. Il remercie également les membres du bureau qui répondent toujours présents à l'occasion des diverses votations et sont très efficaces.

Le prochain Conseil communal aura lieu le **mardi 11 mars 2025** et il invite l'assemblée pour le traditionnel apéritif de fin d'année.

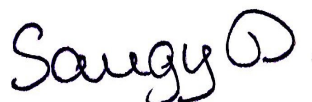
Monsieur Joaquim Vez tient à remercier Monsieur Norbert Oulevay, président, pour son travail.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, remercie l'assemblée de son engagement pour le bien commun. Il remercie ses collègues de la Municipalité, le bureau communal et le personnel communal. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année aux conseillers et à leur famille.

L'assemblée est levée à 22 h 05.



Norbert Oulevay  
Président



Dominique Saugy  
Secrétaire